



Vous éprouvez des difficultés de liquidités suite à la crise économique ?

Extension de la mesure précédente.

Afin de venir en aide aux indépendants, à titre principal, qui éprouvent des problèmes de liquidités et en application du plan de relance fédéral du 11 décembre 2008, le gouvernement a décidé d'autoriser des délais de paiement et d'accorder dans des cas exceptionnels une renonciation aux majorations pour le 4^e trimestre 2009, les deux premiers trimestres de 2010 ainsi que pour les régularisations qui sont exigibles pendant ces trois trimestres, pour autant que les sommes principales soient payées avant le 15 décembre 2010 ou fassent l'objet, au plus tard au 15 décembre 2010, d'un plan d'apurement approuvé par la caisse.

Les indépendants qui s'estiment victimes de la crise économique, peuvent demander, au plus tard le 15 décembre 2010, une renonciation aux majorations.

La renonciation aux majorations est conditionnée, en ce qui concerne la demande et la forme que doit prendre celle-ci, à l'envoi par l'indépendant d'une demande écrite motivée, décrivant les problèmes de liquidités qu'il rencontre.

Intéressé(e)? Renvoyez-nous le document en annexe dûment complété ou prenez contact avec votre gestionnaire de dossier dont les coordonnées figurent sur votre avis d'échéance.

En dehors de cette mesure spéciale, nous vous rappelons qu'il y a encore d'autres possibilités pour les indépendants, à titre principal, qui éprouvent des problèmes de liquidités :

- demander un plan d'apurement ;
- introduire une demande de dispense des cotisations pour les indépendants qui estiment se trouver en « état de besoin » ou « dans une situation voisine de l'état de besoin » ;
- la possibilité de faire appel à la renonciation au paiement des majorations (en cas de force majeure/ de bonne foi / autres cas dignes d'intérêt).

Demande à bénéficier du report de l'échéance des cotisations sociales des 4^e trimestre 2009, des 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2010 ainsi que des cotisations de régularisation échues au cours de ces mêmes trimestres.

A compléter par le travailleur indépendant :

Je soussigné(e),
nom : _____ prénom : _____

secteur d'activité : _____

affilié(e) à la caisse d'assurances sociales GROUPE S sous le n°NISS _____

- déclare avoir des problèmes de liquidités suite à la crise économique.
- demande à bénéficier du report d'échéance des cotisations du 4^e trimestre 2009, des 1^{er} et 2^e trimestres 2010 et des cotisations de régularisation échues au cours de ces trimestres pour le **15 décembre 2010**.
- sollicite la levée des majorations appliquées sur les cotisations du 4^e trimestre 2009, des 1^{er} et 2^e trimestres 2010 et sur les cotisations de régularisation échues au cours de ces trimestres

Motivation de ma demande :

Décrivez ici les problèmes de liquidités que vous rencontrez.

Je déclare avoir pris connaissance des conséquences du non-paiement des cotisations sociales pour l'échéance indiquée ci-dessus à savoir :

- la réclamation des majorations appliquées pendant l'année de report;
- le remboursement des prestations octroyées indûment.

Date : le / / 20..

Signature :